

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0666/PR/FIN affectant au Ministère de la Justice une parcelle de terrain sise à Balbala.

n° 95-0666/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
18 juin 1995

Numéro JO
n° 12 du 29/06/1995

Date du numéro
29 juin 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

il est affecté au Ministère de la Justice, des Affaires pénitentiaire et musulmanes, une parcelle de terrain d'une superficie de 1062 mètres carrés, sise à Balbala près du marché Cheikh Moussa. Cette parcelle de terrain est destinée à l'édification d'un immeuble au profit de la mosquée Hayableh. ans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle de terrain au Ministère de la Justice, des Affaires pénitentiaires et musulmanes. Il Sera dressé procès verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.